RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Arrêté du 22 juillet 1981
approuvant l'inscription à l'inventaire
du bâtiment no 249, parcelle no 1628,
sis sur la commune de Vernier

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Vu la proposition d'inscription à l'inventaire du bâtiment no 249, sis sur la parcelle no 1628, feuille no 48 du cadastre de la commune de Vernier, inscrit au registre foncier au nom de Monsieur Gérard SARDOU;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 11 mars 1980;

vu les observations du propriétaire du 19 avril 1980;

vu le préavis de la commune du 22 mai 1981;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 29 juin 1981;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

A R R E T E :

Article 1

Le bâtiment no 249, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

Le Conseiller d'Etat
chargé du département des travaux publics

Jaques VERNET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les 30 jours à compter de sa notification.

Diffusion :
-M. G. SARDOU - Commune deVernier - Secrétariat général

7.392 322.dr

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

CADASTRE
(Service technique du Registre Foncier)

Extrait du plan cadastral 48

Reproduction interdite

Commune de VERNIER

Echelle 1 : 500

N

uille 51

-105150

-81150

-105100

1620

239

2976
694

247

1621

241

695

1097

1184

1189

1190

1098

2977

242

2558

244

1619

545

1623

1627

657
1630

655

249

1628

656

1631

1632

253

254

1633
255

764

1636

1638

1624

1607

131

260

259

Chemin de la Croix au Loup

31 AOUT 1979

1637

1099